



**MAIRIE DE
LABASTIDE-SAINT-SERNIN 31620**

DEMANDE DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES

Demande enregistrée le :		Agent :	
Demande déposée par :		<input type="checkbox"/> ASSOCIATION	<input type="checkbox"/> PARTICULIER
Nom de l'association :			
Nom du responsable (ci-après désigné « le preneur » :			
Prénom :			
Adresse :			
Courriel :		N° de Tél Portable :	
Compagnie d'assurance :		N° de police :	

Sollicite la location ou la mise à disposition de la salle des fêtes

Objet de la manifestation :	
Nombre de personnes prévues :	
Début de la manifestation	Fin de la manifestation
Le _____ à ____ h	Le _____ à ____ h

BESOINS :

- Tables : Oui Non Nombre : _____
- Chaises : Oui Non Nombre : _____
- Office : Oui Non
- Réfrigérateur : Oui Non
- Congélateur : Oui Non
- Lave-vaisselle : Oui Non
- Fours de réchauffage et/ou à étuve: Oui Non
- Branchement extérieur pour camion traiteur : Oui Non
- Branchement intérieur coffret scène pour orchestre : Oui Non
- Sonorisation intégrée à la salle des fêtes : Oui Non
- Podium : Oui Non
- Vidéoprojecteur : Oui Non

CONDITIONS :

- ❖ L'attribution de la Salle des Fêtes est accordée gratuitement à toutes les Associations Communales et Intercommunales, subventionnées par la Commune. Aucune Association ne pourra rétrocéder à quiconque l'attribution gratuite dont elle fait l'objet personnellement.
- ❖ L'attribution de la Salle des Fêtes est accordée à tout administré résidant sur la Commune, elle sera étendue à ses ascendants et descendants directs, au tarif de :
 - **150 € pour un jour,**
 - **230 € pour le week-end.**

Le montant de la location comprend la participation aux charges de fonctionnement (eau, électricité, éclairage, chauffage, nettoyage des sols, etc.)

- ❖ **Caution : le preneur s'engage à déposer un chèque d'un montant de 500 €, en garantie de dégâts éventuels et de nettoyage insuffisant.**
- ❖ Les chèques (location et caution) sont à déposer à la signature de la convention, et sont à libeller au nom du TRESOR PUBLIC.
- ❖ Le preneur s'engage à souscrire une assurance responsabilité civile locative couvrant les risques que le locataire fait peser sur le propriétaire et sur les tiers durant la période de location. Il s'engage à remettre une attestation lors de la signature de la convention.
- ❖ Le preneur reconnaît être responsable civilement et pécuniairement de tous les dommages aux biens et aux personnes qui pourraient survenir lors de la location.
- ❖ **Le preneur reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur ci-joint et s'engage à signer un état des lieux d'entrée et de sortie.**

Avis du Maire

Date et signature du demandeur :

Favorable

Défavorable

Signature du Maire

Documents à transmettre au moment de la signature de la convention :

- | |
|--|
| <input type="checkbox"/> Attestation d'assurance responsabilité civile |
| <input type="checkbox"/> Chèque du montant de la location, soit _____€, à l'ordre du Trésor Public |
| <input type="checkbox"/> Chèque de caution d'un montant de 500 €, à l'ordre du Trésor Public |

Document à présenter pour le retrait des clés

**Pour tout renseignement, contactez la Mairie par téléphone au 05 61 84 95 05
ou par mail : mairie.labastidesaintsernin@orange.fr**